

alliance*sud*

Swissaid | Action de Carême | Pain pour le prochain | Helvetas | Caritas | Eper | www.alliancesud.ch



Sucre : les pays pauvres financent les réserves de la Suisse

Cycle de Doha: Il est temps d'en finir

Réforme du FMI: Siège suisse chancelant

Aide au développement: Manque de cohérence

Civiliser la razzia sur les terres

ml Le vente de terres arables aux Etats et investisseurs privés a pris l'ascenseur. Avec de graves conséquences pour les populations des pays concernés. C'est pourquoi la Banque mondiale et l'ONU veulent élaborer un code de conduite d'ici la fin 2010. Ces lignes directrices seraient volontaires, les infractions non sanctionnées. A l'instar du Pacte mondial de l'ONU pour les multinationales, l'expérience a montré que des normes non contraignantes restent des tigres de papier. La Direction pour le développement et la coopération (DDC) participe aux discussions et aimerait pousser la problématique des droits humains. Selon elle, la vente ou la location à long terme de terres agricoles pourraient contribuer à lutter contre la faim dans les pays pauvres.

Taxe Tobin ressuscitée

mh L'idée d'une taxe Tobin élargie sur les transactions financières internationales est aussi discutée au sein du Fonds monétaire international (FMI). A la demande du G20, le Fonds doit jusqu'au printemps réaliser une étude sur la manière de sécuriser les marchés financiers. Son patron, Dominique Strauss-Kahn, a d'abord refusé

la possibilité d'intégrer une taxe sur les transactions financières. Il a reçu en novembre une lettre de protestation de dizaines d'ONG – dont Alliance Sud – montrant les nombreux avantages d'une telle mesure. Deux jours plus tard, l'économiste en chef du FMI déclarait que le Fonds allait prendre en compte cette proposition dans son étude.

Trafic d'indulgences douteux sur le CO₂

pn Responsibletravel, l'une des plus grandes entreprises américaines sur le marché du voyage écologique, a lancé en novembre son programme de compensation de CO₂. Il est cependant difficile de savoir si ce programme contribue effectivement à la réduction des émissions de CO₂ ou s'il n'encourage pas plutôt la clientèle à prendre encore plus l'avion. Les compensations de CO₂ constituent (aussi) une affaire juteuse aux Etats-Unis. Pour un surpris de 4 à 40 dollars, les voyageurs peuvent « compenser » les émissions de leur vol. Les revenus sont investis dans des projets de réduction des émissions, souvent des activités de reboisement. Or, si les avions produisent immédiatement des émissions, les arbres n'acquièrent leur

capacité d'absorption du carbone qu'après des décennies. Il est donc difficile de mesurer l'effet des projets de compensation. Il serait beaucoup plus efficace de réduire le trafic aérien.

Nestlégate : l'instruction décortiquée

me «Incroyable passivité», «partialité», «mépris de l'adversaire et, plus généralement de la personnalité»... Le conseiller aux Etats Luc Recordon ne mâche pas ses mots pour fustiger la manière dont s'est déroulée l'instruction pénale sur les opérations d'espionnage d'Attac-Vaud par Securitas pour le compte de Nestlé. Il préface le livre d'Alec Feuz, *Affaire classée. Attac, Securitas, Nestlé* (Editions d'en bas). Le journaliste ne tranche pas définitivement la question de savoir si Securitas et Nestlé ont violé le code pénal ou la loi sur la protection des données. Mais il montre, dans une enquête minutieuse et engagée, comment l'ex-juge d'instruction du canton de Vaud a – avec la bénédiction des autorités – bâclé son travail. Une belle occasion de faire mentir le dicton de la Fontaine sur les deux poids deux mesures de la justice : « Selon que vous serez puissant ou misérable... »

Impressum

GLOBAL+
paraît quatre fois par an.

Editeur:

Alliance Sud
Communauté de travail
Swissaid | Action de Carême | Pain pour le prochain | Helvetas | Caritas | Eper
Monbijoustr. 31, Postfach 6735, 3001 Berne,
Tel. 031 390 93 30, Fax 031 390 93 31
E-Mail: globalplus@alliancesud.ch
Internet: www.alliancesud.ch
ISSN 1424-9219

Rédaction:

Michel Egger (me), Isolda Agazzi (ia),
Tel. 021 612 00 95

Concept graphique: Clerici Partner AG

Mise en page: Frédéric Russbach

Impression: s+z: gutzumdruck, Brig

Tirage: 1500

Prix au numéro: Fr. 7.50

Abonnement annuel: Fr. 30.–

Abonnement de soutien: min. Fr. 50.–

Prix publicité / encartage: sur demande

Couverture: Keystone.

Prochain numéro: mars 2010.

Alliance Sud en un clin d'oeil

Président

Antonio Hautle, directeur d'Action de Carême

Direction

Peter Niggli (directeur), Kathrin Spichiger, Franziska Schai, Case postale 6735, 3001 Berne,
Tél. 031 390 93 30, Fax 031 390 93 31,
E-mail: mail@alliancesud.ch

Politique de développement

– Coopération au développement

Michèle Laubscher, Tél. 031 390 93 40,
michele.laubscher@alliancesud.ch

– Commerce / OMC

Michel Egger/Isolda Agazzi,
Tél. 021 612 00 95,
lausanne@alliancesud.ch

– Finances internationales

Mark Herkenrath, Tél. 031 390 93 35,
mark.herkenrath@alliancesud.ch

– Relations publiques

Pepo Hofstetter, Tél. 031 390 93 34,
pepo.hofstetter@alliancesud.ch

– Développement durable / Genre

Rosmarie Bär, Tél. 031 390 93 32,
rosmarie.baer@alliancesud.ch

– Suisse italophone

Lavinia Sommaruga, Tél. 091 967 33 66,
lavinia.sommaruga@alliancesud.ch

Alliance Sud Expertise

Bruno Stöckli, Tél. 031 390 93 33,
bruno.stoekli@alliancesud.ch
www.alliancesud.ch/expertise

Education Urs Fankhauser/Marianne Gujer,
Tél. 031 390 93 39, school@alliancesud.ch

Documentation Berne

Flavio Haab/Emanuela Tognola/
Renate Zimmermann, Tél. 031 390 93 37,
dokumentation@alliancesud.ch

Bureau de Lausanne

Michel Egger/Isolda Agazzi/Frédéric Russbach,
Tél. 021 612 00 95/Fax 021 612 00 99
lausanne@alliancesud.ch

Documentation Lausanne

Line Durussel/Nicolas Derron/Pierre Flatt
Tél. 021 612 00 86, doc@alliancesud.ch

Bureau de Lugano

Silvia Carton/Lavinia Sommaruga
Tél. 091 967 33 66/Fax 091 966 02 46,
lugano@alliancesud.ch



Peter Niggli

Stigmatisation boomerang

La Suisse vote depuis plusieurs années sur des thèmes qui aboutissent plus à l'expression d'une humeur générale qu'à des décisions politiques. C'est le cas du scrutin sur l'interdiction des minarets. Le contenu concret – l'interdiction de construire des minarets – n'a joué qu'un rôle symbolique. La vraie question portait sur ce que nous pensons des musulmans. Rien de bon, a estimé une majorité de votants qui se défendent aujourd'hui, irrités, contre la minorité qui critique le résultat.

Ces dernières années, diverses minorités se sont retrouvées dans le collimateur : les drogués, les Yougoslaves et Albanais, les « profiteurs du social » et les « pseudo-invalides ». C'est au tour aujourd'hui de la minorité musulmane de Suisse. D'autres candidats sont possibles, comme les membres de la communauté juive, qui suivent non sans souci cette tendance à la stigmatisation plébiscitaire des minorités. Il arrive parfois, mais de loin pas toujours, que l'on parvienne à atténuer le « problème » avec des mesures politiques concrètes. C'est ce qu'il convient d'espérer avec les musulmans.

La disqualification plébiscitaire de minorités mal aimées crée des problèmes de politique intérieure. Elle entrave leur intégration dans la société et encourage leur repli identitaire. Parmi les musulmans de Suisse, dont la religiosité est souvent faible et qui sont éparpillés en divers groupes nationaux, ce genre de raclée plébiscitaire contribue à l'émergence d'un sentiment communautaire panislamique.

La décision sur les minarets génère aussi des problèmes de politique extérieure. Il ne sert à rien que la Suisse soit célébrée comme un exemple par les partis de la droite radicale d'Europe. Les « expéditions punitives » – dont quelque 1,6 milliard de musulmans et 56 pays se sentent frappés – ont inévitablement des effets boomerang. Très peu de gens ici semblent conscients que la Suisse doit quotidiennement défendre ses intérêts dans des négociations internationales, ce qui suppose la compréhension et le soutien d'autres pays. Aucun Etat au monde n'est aujourd'hui si « souverain » qu'il n'ait à se soucier de l'avis et des intérêts des autres Etats. C'est pourtant la disposition d'esprit que, depuis des années, les partisans d'une politique de la stigmatisation contribuent à créer.

Peter Niggli, directeur d'Alliance Sud

Points forts



Page 4



Page 6



Page 10

| | |
|--|---|
| Cycle de Doha | Conseil fédéral et 0,5% |
| 4 Un train qui a déraillé | 9 2 : 1 pour le Parlement |
| Droits de douane | Coopération européenne |
| 6 Les pays pauvres financent nos réserves | 10 Priorité aux intérêts propres |
| Réforme du FMI | Aide suisse |
| 8 Siège de la Suisse menacé | 11 Manque de cohérence |

Un train qui a déraillé

Isolda Agazzi **Pour Pascal Lamy et Doris Leuthard, conclure le cycle de Doha serait le meilleur antidote à la crise économique. Mais pour nombre d'ONG, les propositions actuellement sur la table ne sont pas favorables aux pays en développement. Le problème est que, tant que les négociations perdurent, l'OMC ne peut pas s'attaquer à d'autres sujets essentiels et brûlants, comme sa réforme institutionnelle, le changement climatique et la crise alimentaire.**



Photo: Keystone

Manifestation du 28 novembre à Genève. Les ONG, dont Alliance Sud, demandent de mettre un terme au cycle de Doha et d'opérer une réforme profonde du système commercial multilatéral vers plus d'équité et de durabilité.

Le cycle de Doha est un train qui a déraillé. Lancé en 2001 pour rééquilibrer les règles du commerce international en faveur des pays du Sud, il n'a plus de « développement » que le nom. Le convoi s'est égaré en plein désert et a pris beaucoup de retard : attendu pour 2005, puis pour 2006, il ne devrait pas voir le bout du tunnel avant la fin 2010 au plus tôt.

Faut-il conclure le cycle ? Les organisations non gouvernementales (ONG) sont très partagées. Tout en reconnaissant que les propositions actuellement sur la table ne satisfont personne, certaines considèrent qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. « Les acquis dans le domaine de l'agriculture sont intéressants et il ne faudrait pas les perdre », note Mark Halle, directeur de l'Institut international du développement durable (IISD). Les pays développés se sont engagés à éliminer les subventions à l'exportation d'ici 2013 et à réduire leurs soutiens internes ayant un effet de distorsion sur les échanges.

Verre à moitié vide ou à moitié plein

Même son de cloche au Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) pour ce qui concerne l'accès au marché des biens agricoles. L'une des principales pommes de discorde est le nombre de « produits spéciaux »¹ – nécessaires à la sécurité alimentaire des pays en développement et à la survie des petits paysans – qui pourraient être exclus de tout ou partie des réductions tarifaires. Une flexibilité que les pays du Nord, notamment les Etats-Unis, voudraient limiter. « Les études que nous avons menées dans une vingtaine de pays montrent que 12% de lignes tarifaires en « produits spéciaux » devraient satisfaire plus ou moins tout le monde », indique Christophe Bellmann. Qui se montre, en revanche, beaucoup plus sceptique sur l'autre pierre d'achoppement des négociations: le mécanisme spécial de sauvegarde (MSS). Un système qui permettrait aux pays en développement de relever temporairement leurs droits de douane en cas d'importations massives et de chute de prix brutale sur les marchés internationaux. « Le déclenchement de ce mécanisme est très difficile et soumis à trop de conditions », analyse-t-il.

De l'autre côté, il y a les pessimistes, pour qui la conclusion du cycle ne ferait que détériorer la situation des pays en développement. Sous le slogan « Sauvez les petits paysans, pas Doha », le réseau Our World Is Not for Sale (OWINS), Third

World Network et Focus on the Global South² clament que 12% seulement de produits spéciaux constituerait la mort des petits paysans. Ces ONG reprochent aussi aux pays industrialisés de n'avoir jamais aboli les subventions à l'exportation. Elles montrent, chiffres à l'appui, que les propositions actuelles permettraient aux Etats-Unis et à l'Union Européenne de conserver – voire d'augmenter – leurs subventions internes.

Une conclusion du cycle de Doha permettrait-elle d'éviter ces pratiques distorsives ? C'est la question de la poule et de l'œuf. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) vient d'autoriser le Brésil à adopter des mesures de rétorsion envers les Etats-Unis pour leurs subventions illégales aux exportateurs de coton et pour avoir dépassé le niveau de soutiens internes autorisé. « Un pas dans la bonne direction », se félicite Oxfam.

Danger de désindustrialisation

Concernant les biens industriels (NAMA), les ONG les plus critiques s'opposent à la « formule suisse » utilisée pour définir le degré d'ouverture des marchés. Si les propositions prévoient, sur le papier, des réductions de droits de douane plus importantes pour les pays industrialisés que pour les pays en développement, une analyse du South Centre (Genève) montre qu'en raison des différences de structures tarifaires, les pays en développement devraient en réalité réduire leurs tarifs de 54-60% et les pays industrialisés de 30% seulement. Onze pays émergents – dont l'Inde et l'Afrique du Sud – se sont constitués en « G11 » pour s'opposer à cette formule. « Mais certains de ces pays ne peuvent pas prôner le libre marché dans l'agriculture, où ils sont très concurrentiels, et avoir une politique industrielle digne des années 1950 », note Mark Halle.

Oxfam pointe du doigt la « clause anti-concentration », en vertu de laquelle aucun secteur ou sous-secteur industriel ne pourrait être totalement exclu de la formule de réduction. L'ONG britannique s'inquiète d'initiatives visant à couper de façon drastique – voire à éliminer complètement – les droits de douane dans certains secteurs comme les textiles, le poisson, les chaussures, les pierres précieuses, le bois et les ressources énergétiques. Les pays industrialisés exercent une forte pression sur les pays en développement pour qu'ils adhèrent à ces initiatives, officiellement « volontaires ». « La porte ouverte à la désindustrialisation », fulmine Oxfam³.

Cycle dépassé

Les études menées à ce jour sur l'impact du cycle de Doha donnent des résultats très ambivalents. Selon le Carnegie Endowment for International Peace, il profiterait surtout aux pays du Nord et à quelques grands pays en développement, à commencer par le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud et partiellement l'Inde. Pour les pays africains, il aurait un impact neutre à légèrement négatif, selon leur intégration dans l'économie mondiale. Au Kenya, par exemple, il réduirait la pauvreté avec des gains dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, mais provoquerait des pertes dans l'industrie et l'extraction minière. Cela se traduirait par une désindustrialisation, au moins initiale, et des coûts d'ajustement importants⁴.

De l'avis général, le pire est le blocage persistant des négociations et l'incapacité à conclure. Cela mine la crédibilité de l'OMC et ne permet pas d'aborder de nouveaux sujets. Car le cycle de Doha est dépassé. Le monde, en effet, a beaucoup changé en une décennie. Les crises économique, climatique et

alimentaire sont passées par là. L'OMC doit, entre autres, s'attaquer au problème du réchauffement climatique, au-delà du mandat de Doha qui vise à réduire les barrières commerciales pour les biens et services environnementaux et à accélérer le transfert de technologies vertes vers les pays en développement – ce qui pose tout le problème des droits de propriété intellectuelle. Comme le souligne IISD, les énergies fossiles, hautement subventionnées et très néfastes pour le développement durable, vont devoir être disciplinées⁵.

L'OMC va également devoir réviser son approche de l'agriculture, car la crise alimentaire a montré que les biens agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres. Finalement, une réflexion s'impose sur le lien entre le système multilatéral et la prolifération des accords bilatéraux et régionaux de libre-échange – 400 à ce jour !

Pour aborder ces nouveaux chantiers, l'OMC doit devenir plus efficace, transparente et démocratique, et mieux représenter les intérêts des pays en développement.

1. <http://ictsd.org/programmes/agriculture/livelihoods/>
2. <http://www.ourworldisnotforsale.org/en/action/letter-minister-food-and-wto-mini-ministerial-new-delhi-september-2009>
3. <http://www.oxfam.org/fr/policy/promesses-non-tenues>
4. http://www.carnegieendowment.org/events/?fa=eventDetail&id=1483&zoo_highlight=The+Impact+of+the+Doha+round+on+Kenya
5. <http://www.globalsubsidies.org/en>

Il est temps d'en finir

me Pour Alliance Sud, le mieux serait de mettre un terme au cycle de Doha en engrangeant les quelques acquis pro-développement des négociations. Cela ne serait pas la fin de l'OMC, qui a continué et continuera de fonctionner, en particulier son organe de règlement des différends dont profitent de plus en plus les pays du Sud. Cela ne serait pas non plus un coup fatal porté à sa crédibilité, contrairement à ce que prétendent Pascal Lamy et la ministre suisse du commerce Doris Leuthard : une organisation est-elle moins crédible en reconnaissant l'impasse dans laquelle elle s'est fourvoyée qu'en s'acharnant à vouloir terminer un cycle qui a déraillé et est dépassé ?

La clôture du round permettrait de repartir sur de nouvelles bases – plus équitables et durables –, d'opérer les réformes structurelles et de fonctionnement qui sont devenues nécessaires, de libérer aussi des énergies pour s'attaquer aux problèmes essentiels de notre planète comme la sécurité alimentaire et le réchauffement climatique. Des enjeux où l'OMC est à la fois partie du problème et de la solution, et où il convient de montrer aux populations que les règles multilatérales du commerce peuvent répondre à leurs préoccupations.

Les pays pauvres financent nos réserves

Michel Egger **La Suisse prétend offrir le libre accès total aux produits des pays les plus pauvres. En réalité, un droit de douane caché continue à frapper leurs exportations de riz, de café et de sucre. Afin de financer nos réserves de biens alimentaires en cas de pénurie. Ce système, profondément injuste et incohérent, doit être réformé.**



Photo: Sucreries de Aarberg et Frauentfeld SA

Protectionniste et inéquitable : en 2008, la Suisse a prélevé 7,6 millions de francs sur les importations de sucre des pays en développement pour financer ses réserves alimentaires.

La Suisse a, le 1^{er} avril 2007, octroyé un libre accès – sans droit de douane ni contingent – à toutes les marchandises issues des pays les plus pauvres¹. Avec cependant deux exceptions temporaires pour des produits très sensibles (le sucre et les fourrages de riz), lesquelles ont été levées cette année.

La Suisse a ainsi harmonisé sa politique commerciale avec l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne en faveur des pays les moins avancés (PMA). Elle a mis en œuvre l'une des décisions clés de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hongkong en 2005. « Le monde développé et les pays émergents doivent supprimer quotas et tarifs sur tous les produits des pays les moins avancés », avait claironné alors le conseiller fédéral Joseph Deiss.

Trompe-l'œil

Tout cela est très joli sur le papier. Mais la réalité ne correspond malheureusement pas aux engagements de la Suisse. Il subsiste en effet un droit de douane supplémentaire et caché qui frappe toutes les importations de sucre, de riz, de café

et d'huiles et graisses comestibles, y compris celles en provenance des PMA. Cette taxe, appelée « contribution au fonds de garantie », sert à financer les stocks obligatoires de biens alimentaires de la Suisse en cas de guerre, de catastrophes naturelles et de pénurie. Elle est partie intégrante des tarifs douaniers notifiés à l'OMC. Elle s'élève actuellement – par 100 kg – à 4,25 fr. pour le riz, 3,75 fr. pour le café et 16 fr. (!) pour le sucre. En revanche, les paysans suisses n'ont pas à s'acquitter de cette contribution.

Cette taxe est le fruit d'un système mis sur pied en 1948, en réponse aux problèmes d'approvisionnement pendant la Seconde Guerre mondiale. La sécurité de l'approvisionnement est aujourd'hui gérée par une institution privée (réservesuisse), sur un mandat de la Confédération qui décide du volume des stocks et du montant des taxes. Les réserves, qui appartiennent aux importateurs, doivent couvrir une partie de la consommation indigène : trois mois pour le café, quatre mois pour les huiles et graisses comestibles, le riz et le sucre (75'000 tonnes). La Suisse ne les a jamais utilisées depuis la crise pétrolière de 1973.

Incohérence et injustice

Cette taxe sur les importations des pays pauvres n'est pas acceptable d'un point de vue de politique de développement. D'abord, elle viole les engagements formels de la Suisse, en transformant en trompe-l'œil son initiative tarif et quota zéro pour les PMA. Ensuite, elle est inéquitable, car elle revient, *de facto*, à faire financer les réserves alimentaires de la Suisse – l'un des pays les plus riches de la planète – par des prélèvements sur les importations des pays les plus pauvres, comme l'Éthiopie, le Cap Vert ou le Bangladesh.

« Il n'est pas équitable de financer les réserves alimentaires d'un des pays les plus riches de la planète par des prélèvements sur les importations des pays les plus pauvres, comme l'Éthiopie, le Cap Vert ou le Bangladesh. »

Enfin, elle incohérente avec la politique de coopération du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), qui vise à soutenir le développement des pays du Sud en favorisant l'accès à nos marchés face aux producteurs subventionnés des pays industrialisés. Or, le maintien d'une taxe à l'importation pour le financement des stocks obligatoires va à l'encontre de ces objectifs. En augmentant artificiellement le prix, il fait perdre aux pays en développement – et plus encore aux PMA – une partie de la compétitivité et de l'avantage comparatif acquis avec les préférences tarifaires.

Dans le cas du sucre, la Suisse – sous couvert de l'approvisionnement économique – utilise cette taxe comme un outil protectionniste. Pour preuve, son augmentation de 10 à 16 fr./100 kg en juin 2007, au moment où le Conseil fédéral – face à une forte augmentation des importations de sucre du Sud – décidait de supprimer temporairement les préférences sur le sucre des pays en développement. En octobre 2007, une telle taxe représentait un droit de douane de 50% ! C'est d'autant plus grave que le sucre constitue l'un des rares produits agricoles des PMA avec un potentiel réel de marché.

Réformes nécessaires

Sans mettre en question la politique nationale d'approvisionnement, une correction de tir s'impose. D'abord, la Suisse doit respecter son engagement en faveur d'un libre accès pour tous les produits des PMA. Elle doit donc éliminer sans tarder les taxes de stockage sur le sucre et les produits alimentaires importés des PMA. Cela réintroduirait un avantage comparatif minimal pour les PMA, à l'heure où les préférences tarifaires sur le sucre sont presque totalement laminées. La Suisse, en effet, a abaissé le 1^{er} novembre 2009 son tarif sur le sucre à 2 fr./100 kg (!), alors qu'il était encore de 40 fr. il y a deux ans. Une chute due à la baisse du prix du sucre en Suisse – qui suit celui de l'Union européenne – et au doublement en une année du prix du marché mondial (600 dollars la tonne), suite aux mauvaises récoltes au Brésil et en Inde ainsi qu'au boom des agrocarburants.

La Suisse doit également revoir son système généralisé de préférences et exempter de la taxe de stockage les autres pays en développement ; il n'est éthiquement pas défendable de faire porter aux pays pauvres le fardeau de nos réserves alimentaires. Enfin, plus fondamentalement, il conviendrait de réfléchir si le maintien de stocks de sucre financés par des importations se justifie encore, alors que la Suisse a un taux d'autosuffisance sucrière qui dépasse 100%. La production record de cette année devrait atteindre 270'000 tonnes, soit 45'000 tonnes de plus que la consommation intérieure. En quinze ans, la production de betteraves a doublé et les surfaces augmenté de 50% !

Vu les faibles volumes d'importation en jeu (voir encadré), de telles réforme seraient supportables, d'autant plus que des alternatives de financement plausibles existent – via des recettes fiscales comme au Japon et en Corée. En abrogeant la taxe sur les importations de biens alimentaires des pays en développement, la Suisse ferait un pas important vers plus de cohérence entre ses politiques agricole, commerciale et de coopération.

1. Il s'agit des 49 pays les moins avancés ainsi que de la République du Congo et la Côte d'Ivoire, deux pays fortement endettés qui participent à programme multilatéral de remise de dettes (HIPC).

Coût supportable

me Relativement faibles et dépourvues de programme de promotion et d'assistance technique, les préférences douanières accordées en 1989 par le Conseil fédéral au sucre des pays en développement (PED) se sont révélées inopérantes. Jusqu'en 2006, la part de celui-ci a rarement dépassé 5 à 10% des importations suisses, l'essentiel provenant de l'Union européenne. En 2008, elle s'est élevée à 19,8%, y compris le Brésil (12%) qui ne bénéficie plus de préférences vu sa place dominante sur le marché mondial.

Sur les 240'000 tonnes de sucre importé, seule une portion infime (303 tonnes) provenait en 2008 des pays les moins avancés (Cap Vert, Djibouti, Éthiopie, Bangladesh). Il est vrai que les PMA préfèrent exporter vers l'Union européenne, où ils bénéficient d'un prix garanti plus élevé que le marché mondial. Ce soutien sera supprimé en septembre 2012. Là, un véritable accès au marché suisse en franchise de droit et de contingent pourrait se révéler intéressant. Le sucre est en effet l'un des rares produits présentant un potentiel réel de marché pour les PMA. L'Union européenne étant en train de réduire ses exportations de sucre, la Suisse pourrait devoir importer davantage des pays du Sud pour couvrir ses besoins.

Cela dit, en exonérant de la taxe de stockage obligatoire les importations de produits alimentaires des pays en développement, la Suisse subirait *grosso modo* un manque à gagner de 12,3 millions de francs (7,6 mio pour le sucre ; 3,7 mio pour le café et 1 mio pour le riz). Cela représente un peu plus de 1,50 fr. par habitant.

Le siège de la Suisse est menacé

Les pays en développement veulent une redistribution des cartes au sein du Fonds monétaire international (FMI). La Suisse se retrouve dans position embarrassante. Les stratégies qu'elle entend déployer pour maintenir son influence s'opposent aux intérêts des pays du Sud.

Depuis l'éclatement de la crise financière et économique mondiale, nombreux sont les pays en développement qui dépendent à nouveau des crédits du FMI. Ils sont cependant clairement sous-représentés dans les organes dirigeants qui décident des obligations politiques.

Cette situation explique pourquoi le Fonds continue de lier souvent ses prêts à de sévères conditionnalités. Bien qu'ils abritent les trois quarts de la population mondiale, les pays en développement ne possèdent qu'environ 34% des droits de vote au FMI. Sur les 24 administrateurs, seuls 11 proviennent du Sud.

C'est pourquoi les pays en développement exigent une augmentation de leurs droits de vote dans le débat actuel sur l'accroissement des contributions des membres (quotes-parts). Ils souhaitent également qu'à l'avenir les décisions importantes nécessitent la majorité non seulement des droits de vote, mais encore des Etats membres. Les pays industrialisés résistent. Jusqu'à ce jour, aucun accord n'a pu être obtenu ni sur la réforme des règles de majorité, ni sur la révision des quotes-parts et la répartition des droits de vote. Seul un report de 5% des quotes-parts en faveur des pays les plus sous-représentés a été approuvé par les pays industrialisés. Cela ne renforce guère le poids des voix du Sud.

Risque de perte

La Suisse devrait faire partie des perdants de la nouvelle répartition des droits de vote. Elle est l'un des dix pays les plus surreprésentés au FMI. En outre, le siège suisse au Conseil d'administration est menacé. Les Etats-Unis ont proposé de ramener le conseil aux 20 sièges stipulés dans les statuts et exigé une représentation commune des pays de l'Union européenne parmi les groupes de vote consolidés. La Pologne, actuellement membre du groupe de la Suisse, pourrait alors rejoindre celui de l'Union européenne.

Le Conseil fédéral considère le maintien de l'influence suisse au FMI et à la Banque mondiale comme une priorité de politique étrangère. Dans la mesure où elle n'est pas membre du G20, la Suisse devrait au moins pouvoir défendre ses intérêts extérieurs dans les deux institutions de Bretton Woods. Lors de l'assemblée d'automne du FMI, le

conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz et le président de la Banque nationale suisse Jean-Pierre Roth ont plaidé pour une augmentation des contributions bilatérales aux réserves du Fonds – lesdits nouveaux accords d'emprunt. Il serait ainsi possible d'améliorer la situation financière du FMI sans devoir mettre en œuvre une réforme substantielle des quotes-parts. Cette stratégie de la Suisse contredit cependant les intérêts des pays en développement. A Istanbul, ces derniers ont clairement affirmé que l'augmentation des nouveaux accords d'emprunt ne saurait remplacer la réforme exigée des quotes-parts et la nouvelle répartition des droits de vote.

« Le Conseil fédéral considère le maintien de l'influence suisse au FMI comme une priorité. »

Politique de l'autruche

Par ailleurs, Hans-Rudolf Merz a défendu l'idée d'un élargissement du Conseil d'administration en lieu et place de sa réduction. Sa proposition a peu de chance politiquement. L'administration fédérale semble avant tout chercher à empêcher la réalisation d'une réforme. Une stratégie qui pourrait s'avérer illusoire : dans la mesure où le maintien des 24 sièges actuels nécessite une majorité de 85% de toutes les voix, les Etats-Unis pourraient imposer unilatéralement une réduction de la taille du Conseil avec leur droit de veto.

La Suisse serait donc bien avisée de former activement des alliances pour fonder un nouveau groupe de vote. Certains pays émergents et en développement pourraient être candidats. Pour obtenir leur soutien, la Suisse devrait cependant clairement mener une autre politique au sein du FMI.

Et s'engager plus fortement en faveur des anciennes revendications du Sud concernant la majorité requise pour les décisions importantes et la suppression des dures conditionnalités pour l'accès aux crédits.

Mark Herkenrath

2 : 1 pour le Parlement

Le bras de fer entre le Parlement et le Conseil fédéral sur l'augmentation de l'aide au développement à 0,5% du PNB continue. La Commission de politique extérieure du Conseil national a rejeté le rapport du Conseil fédéral proposant de la différer.

Cela fait tout juste un an que le Parlement a décidé d'augmenter la coopération publique au développement à 0,5% du produit national brut d'ici 2015. Il avait exigé du Conseil fédéral un message complémentaire sur la manière dont l'argent serait investi ainsi qu'un crédit additionnel pour les années 2009-2012. Mais le gouvernement a refusé d'obtempérer. En lieu et place, il a présenté un rapport¹ en octobre dernier. Tout en reconnaissant qu'il existe de bonnes raisons de réaliser l'objectif de 0,5%, il conclut que les ressources manquent et que la Confédération doit faire des économies.

La Commission de politique extérieure du Conseil national a avalé de travers. Fin novembre, elle a répondu que c'est au Parlement et non au gouvernement de décider d'une augmentation. Le rapport du Conseil fédéral ne constitue cependant pas une base de décision. La Commission a donc renvoyé sa copie à l'expéditeur pour qu'il l'améliore. En outre, elle a refusé de débattre du crédit de 10 milliards de dollars en faveur du Fonds monétaire international (FMI), tant qu'un projet sur l'accroissement de l'aide ne sera pas sur la table. Une claquette pour le ministre des finances, Hans-Rudolf Merz.

Paradoxe de l'histoire : alors que le Conseil fédéral refuse pour l'instant d'accroître la coopération au développement, son rapport constitue un vibrant plaidoyer en faveur du 0,5%. Il reconnaît que les pays pauvres, suite à la crise financière et économique, ont plus que jamais besoin d'aide extérieure, mais que la Suisse n'assume pas sa part du fardeau. Son aide est en effet moitié moins importante que celle des autres pays industrialisés qui sont aussi riches et profitent autant qu'elle des fruits de la mondialisation.

Le rapport souligne également le problème de la diminution constante de l'influence suisse dans les institutions financières multilatérales. La Suisse pourrait renverser la vapeur en accroissant ses contributions financières. Celles pour la Banque mondiale et les banques régionales de développement proviennent du budget de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Les ressources de cette dernière pour la coopéra-



tion multilatérale sont cependant limitées. Le Parlement les a restreintes l'an dernier à 40% du crédit-cadre de la DDC (2009-2012), afin de mettre un terme à l'érosion de l'aide bilatérale. Le Conseil fédéral cherche à contourner l'obstacle par une feinte : il propose, dans son rapport, de mettre 400 millions de francs supplémentaires à disposition de la coopération multilatérale ces huit prochaines années, mais sans augmenter le budget, du moins jusqu'en 2012. Cela obligerait la DDC à puiser au minimum 90 millions de francs dans l'aide bilatérale. C'est exactement ce que le Parlement voulait éviter en fixant le plafond de l'aide multilatérale à 40%.

En refusant le rapport du gouvernement par 17 voix contre 4 et 3 abstentions, la Commission de politique extérieure a émis un signal fort en faveur du 0,5%. La question reste cependant ouverte de savoir si le Conseil national et le Conseil des Etats – dont la commission traitera le rapport début 2010 – lui emboîteront le pas l'année prochaine. Il reste à espérer que les deux chambres confirmeront l'objectif de 0,5% lors de la session de printemps déjà, afin que le Conseil fédéral puisse agir rapidement. Car les pays les plus pauvres ont urgemment besoin de davantage de soutien pour lutter contre les effets de la crise économique, dont ils ne sont pas responsables.

Michèle Laubscher

1. <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/17116.pdf>

1,7 milliard de plus

ml La Commission de politique extérieure du Conseil national tient à obtenir des messages clairs sur le 0,5% : quels sont les montants nécessaires pour atteindre cet objectif d'ici 2015 et où ils doivent être investis en priorité. Le rapport du Conseil fédéral a répondu à la première question: il faut 450 millions de francs supplémentaires entre 2010 et 2012 et encore près de 1,3 milliard pour les trois années suivantes. Soit au total quelque 1,7 milliard de francs.

Priorité aux intérêts propres

Dans son *Rapport de politique étrangère 2009*, le Conseil fédéral plaide pour une subordination accrue de la coopération au développement aux intérêts propres de la Suisse. Cette tendance à instrumentaliser l'aide au développement n'épargne pas l'Union européenne et ses pays membres.

« La coopération au développement doit servir à nous aider nous-mêmes et à nous protéger. » Ce genre de propos est de plus en plus fréquent en Europe. Le risque est de s'éloigner du principe global de solidarité en subordonnant le développement à d'autres intérêts politiques et économiques.

Un bon exemple de cette tendance est le contrat de coalition du nouveau gouvernement allemand CDU/FDP. Il prône une meilleure intégration de la politique étrangère et de la coopération au développement : « Les décisions de politique de développement doivent prendre en compte de manière adéquate les intérêts de l'économie allemande, en particulier des classes moyennes. » On a là un clair déplacement d'accent par rapport à l'ancienne coalition SPD/CDU qui – rhétoriquement du moins – obéissait encore à des motivations comme la réduction de la pauvreté, le maintien de la paix ou la contribution à une globalisation plus juste. La nomination de l'ancien secrétaire général des libéraux (FDP), Horst Niebel, au poste de ministre du développement va dans le même sens : avant les élections, il s'était engagé en faveur de la liquidation du Ministère du développement...

Les ONG de France, d'Autriche, de Suède et d'autres pays de l'Union européenne (UE) relèvent une même tendance. Lorsque l'actuel gouvernement finlandais a pris ses fonctions en 2007, il a déclaré que l'aide au développement devait servir à créer de nouveaux débouchés pour les entreprises. Résultat : les domaines autrefois prioritaires de la formation et de la santé ont cédé le pas aux secteurs où les firmes finlandaises sont très concurrentielles (forêts, eau, énergie).

Cela dit, il reste heureusement encore, pour l'instant, des pays comme la Belgique et la Grande-Bretagne qui continuent d'orienter fortement leur aide vers la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Dans l'UE, la tendance à l'instrumentalisation de la coopération internationale se manifeste dans les débats sur les nouvelles structures institutionnelles. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er}



décembre 2009, a regroupé dans un même service la politique étrangère et la politique de sécurité. Alors que la politique commerciale restera du ressort de la Commission, le destin de la politique de développement est toujours incertain. Restera-t-elle dans les mains de la Commission – ce qui permettrait de la renforcer en tant que secteur autonome – ou sera-t-elle fondue dans le nouveau service diplomatique, au risque de perdre des plumes dans le conflit programmé avec les politiques étrangère et de sécurité, lesquelles représentent les intérêts de l'UE dans le monde.

Un autre élément d'instrumentalisation de l'aide apparaît également dans la récente approche « de toute l'Union » de la Commission européenne. A l'initiative de l'Italie, celle-ci a élaboré un concept « APD plus » (aide publique au développement plus), qui inclut non seulement les ressources de la coopération publique en tant que telle, mais également tous les flux financiers de l'Europe vers le Sud, y compris les investissements privés, les versements des émigrés et les transferts de technologie. Cela aurait pour effet de diluer les critères de l'APD et de la détourner en partie de la lutte contre la pauvreté.

L'approche « de toute l'Union » prévoit également une diminution de plus de moitié du nombre de thèmes politiques à prendre en compte dans l'examen de la cohérence en termes de politique de développement. Cela conduirait à affaiblir la notion de cohérence en excluant des domaines aussi essentiels que le commerce, l'énergie, l'agriculture et les accords bilatéraux sur la pêche.

Verena Winkler

Policy Advisor au réseau européen d'ONG Eurostep

www.eurostep.org

www.alliancesud.ch/de/ep/eza/aussenpolitischer-bericht-2009

1. Voir : http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/COM_2009_458_part1_fr.pdf

Manque flagrant de cohérence

Une qualité élevée, mais trop peu de moyens et surtout un clair manque de cohérence en matière de politique de développement. Tel est le verdict de l'OCDE sur l'aide suisse au développement.

Le rapport du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) est plein de louanges pour la coopération suisse au développement. Il la considère comme orientée vers la pratique et innovatrice. Elle est bien ciblée sur la lutte contre la pauvreté. Elle risque cependant de perdre cet axe en se dispersant sur de trop nombreux thèmes.

Concrètement, le CAD s'interroge sur la concentration de l'aide économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

(Seco) sur les pays en développement avancés. La Suisse devrait contrôler soigneusement les effets de cette nouvelle orientation et définir explicitement la lutte contre la pauvreté comme objectif prioritaire de l'aide au développement.

Le CAD est insatisfait du volume de l'aide. Il encourage la Suisse à mettre en œuvre la décision du Parlement d'atteindre jusqu'en 2015 l'objectif de 0,5%. Le Conseil fédéral ne veut cependant rien entendre (voir article p. 9). Il ne tiendra donc que très peu compte de la recommandation de l'OCDE de fixer rapidement un délai pour l'objectif de 0,7%.

Le CAD est impitoyable sur la cohérence, laquelle consiste à harmoniser la politique dans des domaines comme le commerce, l'agriculture, les finances et les migrations avec des objectifs de politique de développement, de sorte à ne pas miner les effets de l'aide. La Suisse

figure sur ce point parmi les mauvais élèves des pays donateurs membres du CAD. L'administration fédérale, en effet, ne sait guère ce qu'il faut comprendre par cohérence et il n'existe pas de mécanisme concret et contraignant pour l'améliorer.

En fait, le CAD ne demande rien d'autre que la mise en œuvre des Lignes directrices Nord-Sud de 1994 (!). Celle-ci a échoué parce que les départements se sont agrippés à leur autonomie et n'ont accepté aucune ingérence liée à des questions de politique de développement.

Michèle Laubscher

Pour une évaluation complète du rapport de l'OCDE sur la Suisse : www.alliancesud.ch/fr/politique/cooperation/aide-cad

Les bons tuyaux de la doc

Tordre le cou au PIB

Comment mesurer la richesse, le progrès et le bien-être des nations ? Selon quels critères et pour quelles politiques, nationales et internationales ? A l'initiative de Nicolas Sarkozy, la commission dirigée par les Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz et Amartya Sen a publié en septembre un rapport sur la mesure de la performance économique et du progrès social.

Elle remet en question la domination excessive du PIB en tant qu'indicateur pour faire des choix de société adéquats. Comme l'affirme l'économiste Patrick Viveret, « c'est un thermomètre qui donne de la fièvre ». Purement quantitatif et comptabilisant positivement les nuisances, le PIB ne fournit pas une idée juste de l'état de développement d'un pays dans toutes ses dimensions, environnementale, humaine et sociétale.

Depuis les années 1970 (Club de Rome) et 1980 (rapport Brundtland),

nombre d'initiatives ont fleuri pour trouver le meilleur moyen de mesurer le progrès. Le PNUD a élaboré un indice du développement humain et le Bhoutan imaginé le « bonheur national brut ».

Il reste maintenant aux gouvernements à détrôner le PIB comme icône statistique et à intégrer ces nouveaux instruments de mesure dans leurs politiques. Une nécessité à l'heure où les crises climatique, alimentaire et économique accroissent la pauvreté et creusent les inégalités.

Les tuyaux

• « Au-delà du PIB », initiative conjointe de la Commission européenne, du Parlement européen, du Club de Rome, de l'OCDE et du WWF: <http://www.beyond-gdp.eu/fr/index.html>

• « Commission sur la Mesure de la performance économique et du progrès social »: <http://www.stiglitz-senfitoussi.fr/fr/index.htm>

• « Collectif FAIR »: forum pour d'autres indicateurs de richesse, visant à offrir une vision renouvelée de la richesse et du développement humain durable: <http://www.idies.org/index.php?category/FAIR>

• « Le concept du développement humain », PNUD: <http://hdr.undp.org/fr/devhumain/>

• « The Happy Planet Index », un indice combinant de multiples critères (consommation, santé, sentiment de bien-être, impact sur l'environnement): <http://www.happyplanetindex.org/>

• Le dossier de la doc: <http://www.alliancesud.ch/fr/documentation/zoom/mesurer-le-developpement>

Centre de documentation d'Alliance Sud
Avenue de Cour 1, 1007 Lausanne
doc@alliancesud.ch ou 021 612 00 86
www.alliancesud.ch/documentation

33 millions

Faits et chiffres

Des entreprises et fonds privés et publics ont acquis ces dernières années 33 millions d'hectares de terres arables en Afrique, où 265 millions de personnes souffrent de la faim.

50 pour cent

Aux Etats-Unis et en Europe, entre 30 et 50% des denrées alimentaires ne sont pas consommées, mais jetées – par les magasins, les restaurants et les ménages.

7 sur 10

Sur 10 personnes qui souffrent de la faim, 7 sont des femmes. Elles sont défavorisées en termes de droit successoral et à la terre, d'accès aux semences, au crédit et à la nourriture.

Illustration: Alberto Serra



7 films pour
l'enseignement
et la formation.

Les enfants du monde nous racontent

D'un bidonville de Port-au-Prince aux rues de Delhi, en passant par un atelier de tailleur en Anatolie, c'est à un voyage éducatif à travers le monde des droits de l'enfant que nous convie le nouveau DVD produit par différentes organisations, dont Alliance Sud.

Il comprend sept documentaires d'une demi-heure. Des enfants y racontent leur manière de vivre, comment ils sont logés, mangent, travaillent, jouent, vont à l'école. Il lève le voile sur leurs soucis, leurs peines et leurs rêves d'avenir.

Un riche matériel pédagogique – avec des fiches pratiques et de nombreuses suggestions d'activités – accompagne ces films. A partir des différents itinéraires de vie évoqués dans les films, il permet de familiariser les élèves (dès 10 ans) aux conditions de vie et aux points de vue d'enfants de leur âge issus d'autres pays et cultures. L'occasion pour eux de prendre conscience des points communs et des différences, mais aussi de se sensibiliser aux principaux droits de l'enfant, à travers des thèmes de portée mondiale comme le travail, la pauvreté, les inégalités ou encore la violence.

Renseignements et commandes : Intitulé Les enfants du monde nous racontent – Regards sur les droits de l'enfant, le DVD avec les sept documentaires (200 min. env.) ainsi que du matériel pédagogique complémentaire (français / allemand) est disponible auprès de la Fondation Education et Développement, Avenue de Cour 1, 1007 Lausanne, 021 612 00 81; fed@global-education.ch. Prix : Fr. 60.-